



Que fuit Agbéyomé « démocratiquement élu » :

La justice, ses créanciers ou son ombre ?

Placé sous contrôle judiciaire depuis son interpellation, sa garde à vue et suite à son audition en avril dernier, l'ancien Premier ministre du Togo et candidat malheureux à l'élection présidentielle du 22 février 2020, Agbéyomé Messan ...



PAGE 3

ECONOMIE



Umoa-Titres

Le Togo a levé plus de 32 milliards FCFA sur le marché des Titres

A la recherche de 30 milliards FCFA, le Togo a finalement retenu la somme de 32 929 400 000 FCFA sur le marché financier régional vendredi 10 juillet. Ce montant a été levé à l'occasion ...

PAGE 5

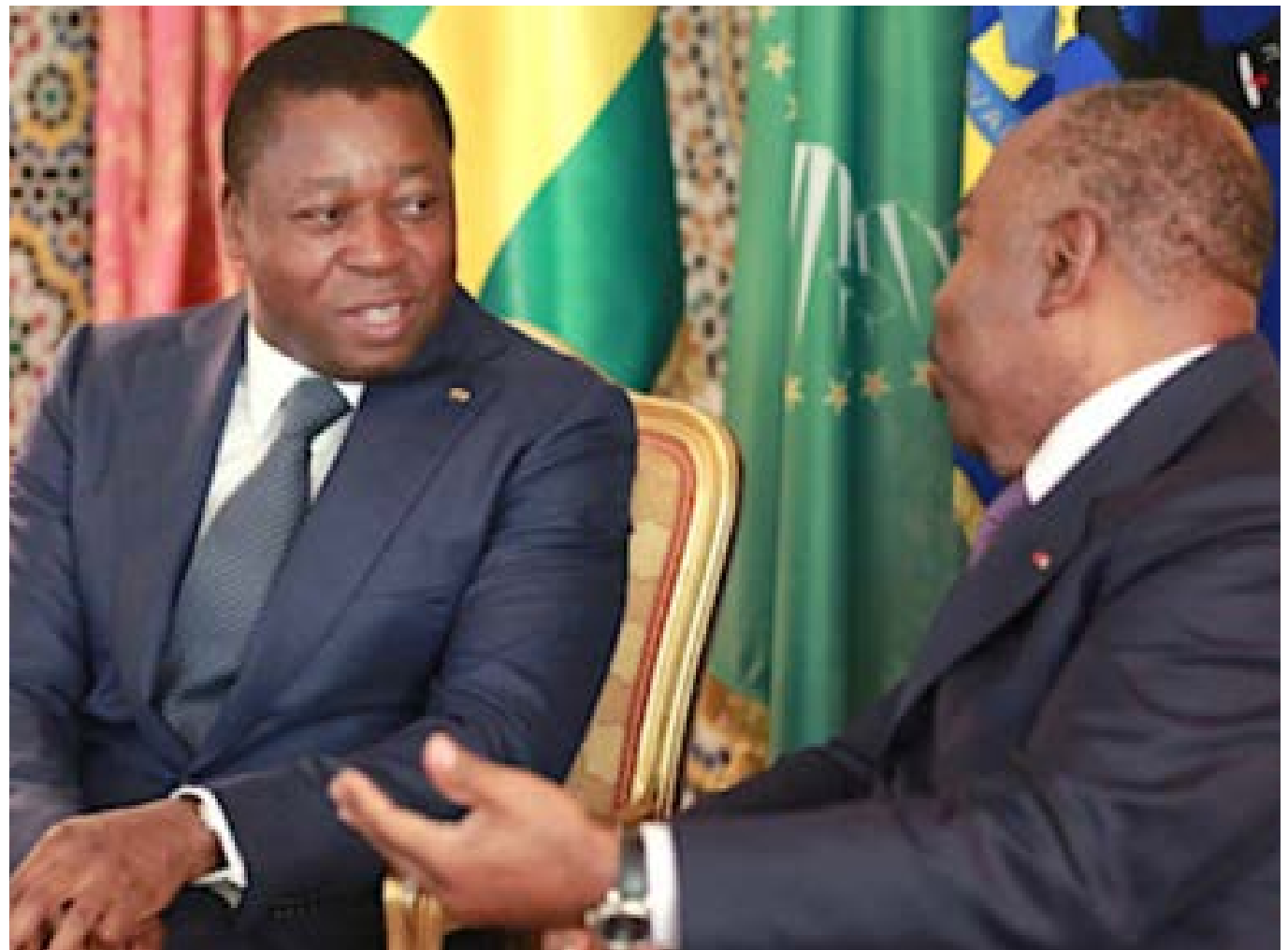
PORTRAIT



Komi Dovi KOUDOU, Le rêve de l'entrepreneuriat togolais

Le lundi 04 mars 2019, devant des investisseurs étrangers et nationaux, des partenaires diplomatiques, des bailleurs de fonds, le Togo lançait son Plan National de Développement (PND 2018-2022). Dans le ballet des personnalités qui défilaient à la tribune officielle, ...

PAGE 7



Coopération bilatérale et multisectorielle

Faure Gnassingbé et Ali Bongo échangent aujourd'hui à Libreville

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé et son homologue gabonais Ali Bongo Ondimba se retrouvent aujourd'hui à Libreville dans le cadre de la coopération entre les deux pays. C'est la première sortie officielle du n°1 togolais depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19 en mars dernier. Ce sera la deuxième visite du chef de l'Etat en terre gabonaise, cette année, après celle ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Dépravation en milieu scolaire : les autorités éducatives d'accord, mais où sont passés les parents ?

Des élèves qui enregistrent des vidéos à la limite de la pornographie dans des écoles togolaises ? Il faut être en 2020 pour voir de telles scènes en milieu scolaire. Certains pensent que ce sont des choses qui se passaient depuis mais que les réseaux sociaux viennent révéler au grand jour. Quoi qu'il en soit, il se pose un sérieux problème de moralité. Mais où sont au juste passés les parents ?

Beaucoup se sont prononcés sur l'affaire de la sextape qui fait la une de l'actualité depuis quelques jours dans notre pays. Des leaders d'opinion ont donné leur appréciation de la situation. Chacun y va selon son éducation, ses croyances etc... mais l'on est tous unanime sur le fait qu'il s'agit là d'actes condamnables qu'il faut punir avec la dernière rigueur afin de les décourager.

Même si d'une manière ou d'une autre la jeunesse dans son ensemble se livre depuis ...

PAGE 3

TOUS À L'ECOLE
Le prêt pour payer l'école de vos enfants

BANK OF AFRICA | **ENSEMBLE** | **STOP COVID-19**
BMCE GROUP | CONTRE LE COVID-19

* Jours ouvrés



SOMMAIRE

Burkina Faso
Kaboré officiellement candidat pour la présidentielle de 2020



P 4

Annulation de la CAN féminine 2020
La Fifa indignée !



P 10

Journée mondiale de la population
L'UNFPA plaide pour les droits des femmes et filles en cette période de coronavirus



P 11

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

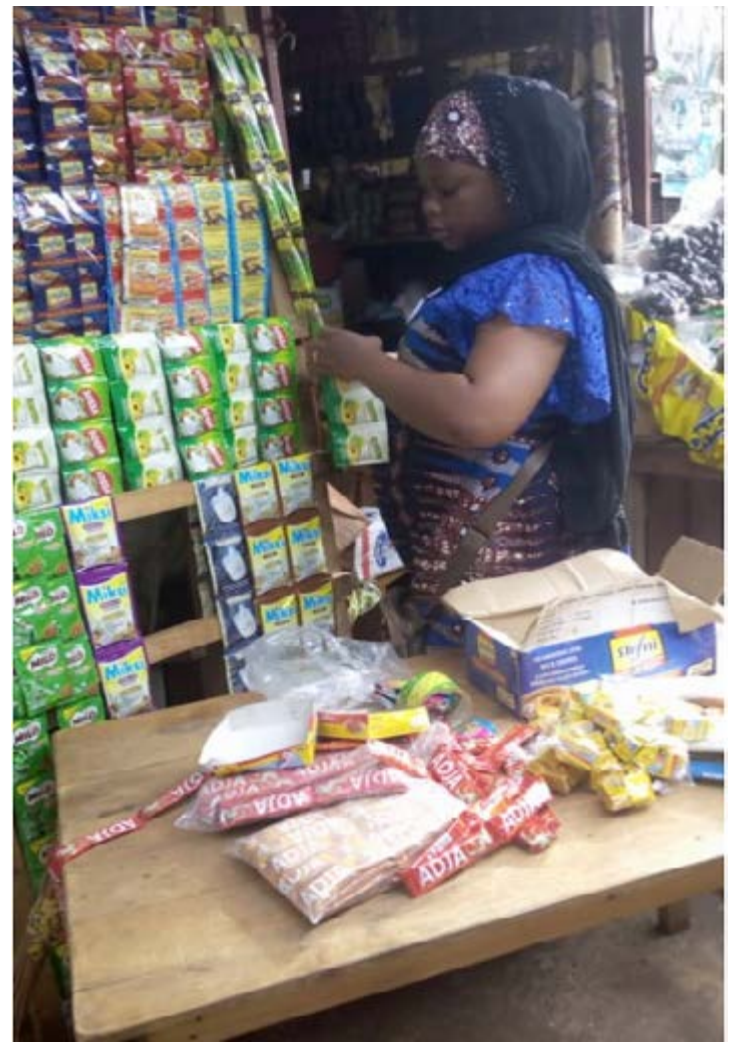
“Grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité”, dixit MOHAMED Roulera, commerçante à Lomé

Le commerce a depuis toujours été la passion de Madame MOHAMED Roulera. Pour lui permettre de concrétiser son rêve qui est celui de devenir une commerçante, elle a obtenu le Produit d'Accompagnement Spécial du FNFI, via PADES Microfinance, une des nombreuses institutions de microfinance partenaires du FNFI. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de joie mais surtout avec sentiment de satisfaction qu'elle partage son parcours avec nous.

Lomé, quartier Agoè Zongo. C'est ici dans ce quartier peuplé majoritairement de musulmans que Roulera, elle-même musulmane, vit avec sa famille depuis une trentaine d'années. Voulant devenir commerçante comme sa maman, notre interlocutrice a toujours été au parfum des nouvelles opportunités qui puissent lui permettre d'avoir un financement pour démarrer son activité. “J'ai donc entendu parler du FNFI il y a quelques années et j'ai voulu moi aussi intégrer la dynamique de l'inclusion financière. C'est ainsi qu'en remplissant toutes les conditions, j'ai obtenu les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), des crédits de 30.000 à 50.000FCFA qui m'ont permis de démarrer mon activité de vente de

produits d'alimentation générale. Au début, je me baladais avec un plateau sur la tête avec des marchandises à vendre. Avec cette activité, je suis quand même parvenu à rembourser en intégralité le crédit APSEF en question. Après avoir remboursé en intégralité le crédit, j'éprouvais le besoin de passer à échelle mon activité. Louer un petit local pour passer à une alimentation générale complète. Mes propres bénéfices seules ne pouvant me permettre de réaliser mon rêve, j'avais alors besoin d'une aide supplémentaire pour passer à la réalisation de mon projet.” C'est justement pour accompagner les bénéficiaires fins de cycle du crédit APSEF qui ont honoré leurs engagements vis-à-vis des remboursements qu'il est mis en route

depuis 2016 un Produit d'Accompagnement Spécial (PAS), produit censé soutenir les bénéficiaires qui veulent donner un coup d'accélérateur à leurs activités génératrices de revenus. “ Mon agent de crédit après que j'ai eu une séance avec lui par rapport notamment à mon envie de passer à échelle mon activité, m'a informé que le PAS pouvait évidemment être la solution à mon problème. Et quand on m'a déroulé les conditions d'éligibilité, je me suis vite rendu compte que je réunissais toutes les conditions pour obtenir le crédit. C'est ainsi que dans la foulée j'ai obtenu un crédit de 100.000 FCFA ajouté à mes épargnes personnelles qui m'ont permis de louer cette petite baraque et de renforcer les articles que je vendais pour avoir



Madame MOHAMED Roulera

aujourd'hui ce que vous voyez, une alimentation générale digne de ce nom. On n'y trouve un peu de tout. Des boîtes de conserves aux sachets de spaghetti, en passant par le riz, le sucre, les boîtes de

sardines, les épices... Et comme vous pouvez le constater, grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité et je contribue à ma manière au développement de l'économie nationale.”

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... quelques années déjà à la dépravation, ce qui choque encore ici, c'est qu'il s'agit d'un challenge. Les élèves de plusieurs écoles enregistrent des vidéos obscènes qu'ils s'envoient les uns aux autres, l'objectif étant de voir quelle école fera mieux que l'autre. Face à cette situation, beaucoup s'en prennent aux autorités en charge de l'éducation et par extension à l'Etat. Il leur revient en effet de créer un cadre saint pour la formation

des enfants. Les enseignants et autres encadreurs ont aussi un rôle très important à jouer. Malheureusement, la discipline dans les écoles surtout privées n'est plus ce qu'elle était il y a quelques années. Pire, des enseignants couchent avec leurs élèves qu'ils sont censés discipliner. Qui disciplinera alors l'autre ? Venons-en maintenant aux parents. La cellule familiale est

la première structure de socialisation de l'enfant. C'est aux parents qu'il revient de faire le plus gros du travail. Comme le dit un adage du Togo « c'est à la maison qu'une femme apprend à attacher la tête ». Lorsque c'est raté, et bien, il ne faut pas compter sur la société actuelle avec ses vices pour éduquer son enfant. Comme le disait l'honorable Gerry Taama dans un message publié sur sa page Facebook la semaine

dernière, « il faut s'y prendre tôt. Au-delà de 5-7 ans pour certains enfants, c'est trop tard ». Il vaut mieux ne pas faire d'enfants que d'en faire et de les laisser à la disposition de la société, qui vient en arrière-plan dans le processus de socialisation. Certains compatriotes se demandent même s'il ne faudrait pas commencer à limiter les naissances au Togo. L'on assiste à une explosion de l'irresponsabilité parentale.

Et cela se comprend, parce que certains parents sont eux-mêmes des déviants sociaux. Alors comment pourraient-ils éduquer correctement leurs enfants ? En tout cas, l'épisode du Lomotif vient montrer qu'il y a péril en la demeure. Si rien n'est fait, l'avenir sera hypothéqué. Il revient à l'Etat, aux responsables des écoles mais aussi et surtout aux parents de prendre leurs responsabilités.

Edem Dadzie

Coopération bilatérale et multisectorielle

Faure Gnassingbé et Ali Bongo Ondimba échangent aujourd'hui à Libreville

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé et son homologue gabonais Ali Bongo Ondimba se retrouvent aujourd'hui à Libreville dans le cadre de la coopération entre les deux pays.

C'est la première sortie officielle du n°1 togolais depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19 en mars dernier. Ce sera la deuxième visite du chef de l'Etat en terre gabonaise, cette année, après celle du 23 janvier 2020. Celle-ci sera l'occasion pour les deux leaders d'échanger

sur le renforcement de la coopération bilatérale et multisectorielle entre les deux pays. Il faut préciser que les deux pays entretiennent de très bonnes relations.

Le président Ali Bongo Ondimba qui a repris la gestion du pouvoir après un Accident vasculaire

cérébral (AVC), n'a pas cessé de recevoir le soutien de son homologue et ami, le président Faure Gnassingbé du Togo. Aujourd'hui, avec les défis que pose le coronavirus, les deux dirigeants ont encore plus de la matière à concertation.

La rédaction



Faure Gnassingbé (à gauche) et Ali Bongo Ondimba

Que fuit Agbéyomé « démocratiquement élu » :

La justice, ses créanciers ou son ombre ?

Placé sous contrôle judiciaire depuis son interpellation, sa garde à vue et suite à son audition en avril dernier, l'ancien Premier ministre du Togo et candidat malheureux à l'élection présidentielle du 22 février 2020, Agbéyomé Messan Kodjo a été convoqué de nouveau par le doyen des juges d'instruction pour être écouté le vendredi 10 juillet 2020. L'ex député à l'Assemblée nationale, n'a pas seulement refusé de répondre à l'invitation du juge, depuis vendredi dernier, Agbéyomé Kodjo est à la fois injoignable et introuvable. Du coup, l'on se demande au juste où est passé le « président démocratiquement élu », « le légaliste »,... ?

« Je ne me présenterai pas devant la justice pour cette quatrième convocation », a déclaré le candidat de la Dynamique Kpodzro. Mais était-ce la voie de la raison ? Il faut rappeler que le président autoproclamé a adopté une attitude similaire aux lendemains des résultats de la présidentielle de février dernier. Lorsque la justice avait jugé utile de l'écouter suite à ses cris à hue et à dia prétextant avoir remporté cette élection. Ayant refusé plus d'une fois de se présenter, les forces de l'ordre s'étaient résolues à aller le déloger chez lui, ainsi que tous ceux qui le soutenaient dans sa défiance envers les institutions de la République. Finalement il a été entendu qu'il ne se prononcera plus sur l'épisode de la présidentielle qui était désormais clos. Mais contre toute attente, il n'a pas respecté cette disposition. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est cette longue interview que

monsieur Kodjo a accordée à un média il y a quelques jours et dans laquelle il continue de revendiquer une certaine victoire, affirmant même vouloir à tout prix reprendre ce qui lui reviendrait de droit. Ce n'est pas seulement à l'endroit de la justice et du parti au pouvoir qu'il y a lancé des pics. Il est allé loin en provoquant encore Jean-Pierre Fabre, en estimant que ce dernier reconnaît bel et bien sa victoire. Pourtant, quelques semaines plus tôt, le Chargé de communication de l'ANC en la personne de M. Eric Dupuy avait invité Agbéyomé à mettre un holà à ses mensonges auxquels il associait l'image et le nom de l'ANC.

Cette nouvelle convocation du juge ne devrait donc surprendre personne, encore moins le légaliste que Agbéyomé prétend lui-même être. Au lieu d'assumer les conséquences de ses actes, curieusement, le premier acte du président du MPDD suite à la convocation du

juge est d'ameuter l'opinion avec une histoire de cambriolage opéré chez l'un de ses collaborateurs. Pour lui, et sans aucune enquête au préalable et sans aucune preuve, le cambrioleur était tout trouvé : c'est le parti au pouvoir, qu'il accuse de voler des preuves de son « imaginaire victoire ».

Comme si cela ne suffisait pas, Agbéyomé Kodjo se cherche une échappatoire, au titre de l'acte 2 de sa ruse pour se sauver. « Il ressort que des desseins hautement malveillants seraient planifiés dans le cadre de cette convocation dont l'ultime but est de m'éliminer par tous les moyens pour permettre aux putschistes de jouir du pouvoir d'Etat », a-t-il affabulé.

Il ira même jusqu'à faire encore appel aux Forces de défense et de sécurité (FDS). Et depuis ces déclarations intempestives, difficile de localiser le malheureux candidat de la dynamique Kpodzro.



Agbéyomé Kodjo

Tous ces scénarii, mal imaginés et mal ficelés, l'un après l'autre après la seconde convocation du juge achèvent de montrer un Agbéyomé paranoïaque qui n'est plus que l'ombre de lui-même. En effet, suite à son interpellation et son audition en avril, et sa libération conditionnée, Agbéyomé est mieux placé que quiconque pour témoigner d'une justice douillette, très indulgente à son égard. Pourquoi alors crier injustice, tentative d'assassinat. si ce n'est pour, jeter la poudre aux yeux, une fois encore, de ses quelques électeurs à qui il avait promis la victoire midi tapante, le 22 février, et ses bailleurs auprès de qui il a pris d'énormes montants d'argent, promettant remboursement une fois la présidence dans la poche. Que pouvait-il face à tant de promesses non réalisées ? La fuite était la seule solution. Mais, le bon sens

voudrait qu'Agbéyomé sache faire la différence entre fuir la justice et fuir sa propre ombre. Après avoir peiné à montrer les preuves de sa prétendue victoire, pourquoi peiner encore à donner les vraies raisons de la cabale à laquelle pour laquelle il a librement optée ? Un peu d'honnêteté pour une fois ne lui ferait aucun mal, au contraire cela aurait pu lui attirer quelques sentiments de compassion.

Dans quel « maquis » se trouve-t-il ? À Tabligbo ? À Accra ? Quoi qu'il en soit, « le président démocratiquement élu » est introuvable. En a-t-il fini avec son combat pour la vérité des urnes ? Est-ce une manière déguisée de reconnaître enfin la victoire du Président Faure E. Gnassingbé, élu à plus de 70% par le peuple ? L'avenir nous le dira.

TM

RDC / Limogeage du ministre de la justice

Félix Tshisekedi est-il en train de prendre sa revanche?

Dans ce bras de fer qui oppose le chef de l'Etat congolais Félix Tshisekedi et le ministre de la Justice, ce limogeage était prévisible. Banni depuis quelques temps du Conseil des ministres, le rôle de Célestin Tunda Ya Kasende, vice-premier ministre, ministre de la justice ne se résumait qu'à gérer les affaires courantes de son ministère. Et même s'il avait le soutien du FCC de Joseph Kabila, le désormais ex-ministre de la justice a dû rendre le tablier ce 11 juillet 2020 sur demande du président de la République.

La démission était exigée depuis plusieurs jours par le président Félix Tshisekedi. En effet, l'ancien ministre avait envoyé une lettre au Parlement pour approuver les réformes judiciaires proposées par sa famille politique, le Front Commun pour le Congo (FCC, pro-Kabila), sans consulter préalablement le gouvernement. Cette démarche avait considérablement irrité Félix Tshisekedi qui avait alors dénoncé un manque de

sincérité. Cette conduite solitaire et désinvolte se comprenait à quelques égards, puisqu'au fond, la réforme judiciaire proposée visait à renforcer ses pouvoirs. Et d'autant plus qu'il est à l'origine de l'enquête de février dernier sur le programme des 100 jours du chef de l'Etat qui a conduit à la condamnation de Vital Kamerhe et d'autres responsables pour détournement et corruption, ses jours au sein de ce gouvernement étaient en

réalité comptés. Se pose alors cette question : le président Félix Tshisekedi se vengerait-il de son ministre de la justice pour avoir, par l'intermédiaire de cette enquête, jeté du discrédit sur sa gouvernance, notamment sur son allié de premier ordre Vital Kamerhe ? Quand bien le chef de l'Etat s'en défend, proclamant l'intégrité et le dévouement de son désormais ex-collaborateur, tout porte à croire que l'action solitaire



L'ancien ministre de la justice Célestin Tunda Ya Kasende

du vice Premier ministre L'intéressé joue à l'apaisement, même si son parti, le PPRD annonce des manifestations dans la semaine. Cette démission qu'il considère comme « un devoir patriotique » devrait être prise, selon lui, dans le

bon sens. « Il faut positiver ce qui est arrivé, estime-t-il. C'était important et nécessaire pour la nation, nécessaire pour renforcer la coalition ». Tunda Ya Kasende ajoute qu'il reste au service de la République pour toute autre charge publique.

Alexandre Wémima

Burkina Faso

Kaboré officiellement candidat pour la présidentielle de 2020

Pour les congressistes, il ne fait l'ombre d'aucun doute : le président Roch Christian Kaboré a respecté les grands engagements qu'il a pris à son investiture passée en 2015 et la confiance devra être renouvelée. Ce choix- plébiscite a été rejoint par une coalition de 70 autres partis politiques afin d'assurer à l'actuel chef de l'Etat sortant une victoire écrasante à la prochaine présidentielle du 22 novembre 2020.

Ce sera selon le dicton, « jamais un sans deux » ! Le président de la République, président du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) a dit OUI à sa désignation par son parti pour rempiler en novembre prochain. Sous les acclamations des 5000 militants rassemblés samedi 11 juillet 2020 au palais des sports de Ouaga 2000, à Ouagadougou, son représentant, le ministre d'Etat Siméon Sawadogo, a lu la réponse du président désigné. « C'est un devoir patriotique pour moi de répondre oui. Je m'engage,

fort du soutien de toutes les forces du camp de la démocratie et du progrès, à relever avec vous ce défi. ». Selon le texte de synthèse du congrès d'investiture, lu après plusieurs heures de travaux à huis clos, les délégués du MPP ont salué les « résultats probants » et « les progrès aux plans social, politique et économique » sous le quinquennat de Roch Marc Christian Kaboré. « Les engagements majeurs de campagne qu'il a pris, et centrés sur les secteurs sensibles comme la santé, l'éducation, l'eau, l'énergie, l'agriculture, les

infrastructures routières qui ont connu des niveaux de réalisation satisfaisants », a mentionné Simon Compaoré, président du Mouvement du peuple et du progrès (MPP). Pour Stanislas Sankara, président des partis de l'alliance de la majorité présidentielle (regroupement d'une quarantaine de partis), « le président Kaboré a posé les bases d'un véritable développement de notre pays », et « ces acquis ont besoin d'être consolidés », malgré « les aléas et les contingences sécuritaires ». Ancien baron du régime de Blaise Compaoré, Roch



Le président Roch Marc Christian Kaboré

Kaboré part cependant favori pour la présidentielle de novembre prochain, selon l'analyste politique Drissa Traoré, « face à une opposition qui peine à s'unir ». Il devrait être opposé à de nombreux autres anciens du régime Compaoré : l'ex-

Premier ministre Kadré Désiré Ouédraogo, Gilbert Noël Ouédraogo, dirigeant d'un parti allié à Compaoré, ou encore Eddie Komboïgo, le président du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), l'ex-parti de Compaoré.

T.M.

Congo

Le fils du président Sassou Nguesso visé par une procédure pour biens mal acquis aux Etats-Unis

Deux procureurs fédéraux de Floride ont engagé, le mois dernier, une procédure au nom du département américain de la Justice en vue de saisir une luxueuse propriété en Floride estimée à 3 millions de dollars, et dont ils affirment qu'elle aurait été acquise par Denis Christel Sassou-Nguesso, le fils du président congolais, avec de l'argent public détourné, entre 2011 et 2014, à l'époque où il était numéro 2 de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

C'est une « illustration rare du cycle complet de la kleptocratie », autrement dit de la façon dont « le membre d'une famille présidentielle aurait volé, blanchi et dépensé des fonds publics à des fins personnelles », écrit Global Witness dans un communiqué. L'ONG anti-

corruption s'est procuré la requête des procureurs américains. Ce document, également consulté par RFI, détaille étape par étape la façon dont Denis Christel Sassou-Nguesso aurait agi pour acquérir la propriété de Miami visée par cette procédure dite de « confiscation civile », mais

aussi d'autres biens.

Plus largement, ils disent avoir trouvé la trace qu'entre 2007 et 2017, Denis Christel aurait dépensé plus de 29 millions de dollars en articles de luxe et pour « financer le train de vie somptueux de sa famille et de lui-même ». « Cette somme correspond à environ 10 pour cent du budget congolais de la santé en 2020 », souligne l'ONG anti-corruption Global Witness. Quant aux procureurs, ils avancent avoir la preuve que le fils du chef de l'Etat



Denis Christel Sassou-Nguesso

congolais aurait dépensé une somme de plus de 550 000 dollars pour une nouvelle cuisine dans une résidence en France en

2012, et autant l'année suivante dans un hôtel de Los Angeles. Affaire à suivre donc.

Avec Rfi.fr

Umoa-Titres

Le Togo a levé plus de 32 milliards FCFA sur le marché financier

A la recherche de 30 milliards FCFA, le Togo a finalement retenu la somme de 32 929 400 000 FCFA sur le marché financier régional vendredi 10 juillet. Ce montant a été levé à l'occasion de son émission simultanée d'Obligations assimilables du trésor (OAT).



Selon l'agence Umoa-Titres, l'opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions

de titres publics du Togo en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette. Il s'agit d'une

émission simultanée d'Obligations assimilables du trésor respectivement à trois ans et cinq ans pour un montant de 30 milliards.

Elle a été organisée par l'agence Umoa-Titres en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), à la demande de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique du Togo.

Pour cette opération, le montant global des soumissions s'élève à 67 410 000 000 FCFA. Sur cette somme, le Togo a retenu au total 32 929 400 000 FCFA. Le taux de couverture est de 224,70%.

Le prix marginal pour l'OAT de 3 ans est de 98,5% et celui de l'OAT de 5 ans est de 99%. Alors que le prix moyen pondéré de l'OAT de 3 ans est de 9,0362% pour un rendement moyen pondéré de 6,51% et de 99,3082% pour celui de 5 ans, pour un rendement moyen pondéré de 6,57%.

46 soumissions ont été enregistrées pour l'OAT de 3 ans et 49 pour l'OAT de 5 ans et le taux d'absorption est respectivement de 77,38% et 6,02%.

Félix T.

Finance

La BIDC et le Togo renforcent leur coopération

Le Premier ministre Selom Klassou s'est entretenu vendredi 10 juillet avec le nouveau président de la Banque d'investissement et de développement de la Cedeao (BIDC) George Agyekum Nana Donkor à Lomé. Au menu des discussions, la coopération entre le Togo et la BIDC.

Le Premier ministre Selom Klassou et le nouveau président de la BIDC George Agyekum Nana Donkor ont échangé sur le renforcement de la coopération entre le Togo et la BIDC. Les discussions ont essentiellement porté sur le financement de l'économie togolaise, surtout avec les effets de la pandémie liée au coronavirus. Ils ont également parlé de la relance de l'économie togolaise.

Le Premier ministre a

sollicité l'appui de la BIDC pour les États membres de l'institution en cette période de pandémie. « Son excellence monsieur le Premier ministre s'est montré vraiment ouvert, il nous a prodigué des conseils d'être à l'écoute des États membres et de leur apporter notre appui surtout en ces périodes de pandémie. Nous avons échangé sur les domaines prioritaires du Togo et comment renforcer notre coopération et relancer



George Agyekum Nana Donkor (à gauche) et Selom Klassou

l'économie », a déclaré le président de la BIDC. Pour lutter contre la pandémie, la Banque

d'investissement et de développement de la Cedeao a déjà octroyé une enveloppe de 1,5 million

de dollars à l'ensemble des 15 pays membres. « La BIDC est en discussion avec les partenaires pour solliciter une enveloppe plus conséquente aux États membres dont le Togo », a ajouté M. George Agyekum Nana Donkor.

Le nouveau président de la BIDC a pris fonction depuis le 1er février 2020. Il a été nommé à la tête de l'institution au cours de la 9ème session ordinaire tenue le 13 janvier 2020 par le conseil des gouverneurs. La BIDC est créée en 1979 au Togo pour financer l'économie de ses États membres.

Félix Tagba

Réouverture de l'espace aérien

Les passagers devront suivre un régime strict de contrôle

Dans le cadre de la réouverture de l'espace aérien, le gouvernement togolais a annoncé par ordonnance de nouvelles mesures. Ces mesures concernent les déplacements et visent à limiter la propagation du coronavirus dans le pays. Les voyageurs sont appelés à les suivre rigoureusement.



Aéroport international Gnassingbé Eyadema

Tout comme d'autres pays de la sous-région, le Togo se prépare pour la réouverture

de son espace aérien aux voyageurs. Mais cette reprise des vols va se faire suivant plusieurs

règles. Selon l'ordonnance du gouvernement, les passagers doivent présenter au transporteur

aérien une attestation de test négatif à la Covid-19 avant leur embarquement. Ceci doit se faire tout en respectant les mesures sanitaires recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). L'embarquement sera refusé pour tout passager ne présentant pas les résultats du diagnostic. Les passagers qui refusent de se soumettre au contrôle de température ou qui ne respecteront pas l'obligation du port de masque ne pourront pas aussi voyager.

Les voyageurs n'ayant pas de preuves de résultats d'un test datant de moins de 72 h devront effectuer

un test PCR à leur arrivée à Lomé. Avant leur départ pour le Togo, ils devront remplir un formulaire en ligne sur un site dédié et s'acquitter des frais de test. « Les voyageurs arrivant sur le territoire national sont tenus de répondre aux demandes des services sanitaires et fournir toute la documentation nécessaire à la surveillance épidémiologique », précise le communiqué du gouvernement. D'autres mesures sont également prises par l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) pour mieux réglementer les déplacements en cette période de crise sanitaire.

La rédaction

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



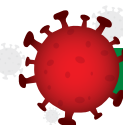
* Jours ouvrés



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19



STOP COVID-19

Komi Dovi KOUDOU, Le rêve de l'entrepreneuriat togolais



Komi Dovi KOUDOU

Le lundi 04 mars 2019, devant des investisseurs étrangers et nationaux, des partenaires diplomatiques, des bailleurs de fonds, le Togo lançait son Plan National de Développement (PND 2018-2022). Dans le ballet des personnalités qui défilaient à la tribune officielle, apparut un jeune si frêle et si maigrichon. D'une masculinité d'apparence classique, il tassa 1,70 mètres. Mais dans cette salle où presque tout le monde était costumé, lui, il a pris le soin de s'offrir une authenticité différentielle en se vêtant d'un "Kenté", tissu africain originaire du Ghana. En effet, Komi Dovi KOUDOU portait la parole de toute la jeunesse togolaise. Et dans son discours, il s'était voulu pointilleux mais à flux tendu en prenant le soin de farcir une doléance au Chef de l'Etat togolais : « Nous souhaitons respectueusement appeler à votre attention, sur la nécessité d'instaurer autour de la mise en œuvre du PND des réflexes de transparence et de réédition des comptes autant pour la planification des actions que pour l'accès aux bénéficiaires, aux opportunités et des résultats à obtenir ». « Cher ami Komi... » débuta Faure Essozimna Gnassingbé en réponse. Mais pourquoi serait-ce lui qui représenterait la jeunesse togolaise à ce lancement ? Qu'a-t-il de si particulier pour oser prendre la parole en son nom et devant d'éminentes personnalités ? Parce que dans un Togo en pleine mutation, Komi Dovi KOUDOU, fait figure d'exception. Car, sans lui, il serait aujourd'hui difficile de parler d'entrepreneuriat et de la promotion du patrimoine local. En plus d'avoir la pensée vive et l'esprit en moulinette : « Je suis venu du néant et je cherche à trouver du sens à ma vie. Très tôt, mon éducation m'a obligé à la résilience. C'est ce qui me fait fonctionner », ainsi se définit-il.

« Je suis venu du néant et je cherche à trouver du sens à ma vie. »

En juillet 1985 et plus précisément le 13, il naissait à Notsè, cette ville située à 95 kilomètres mais qui à l'époque était une bourgade où la vie en communauté était encore d'une poésie ludique. Septième d'une fratrie de 13, il est le cadet de sa mère, ménagère. Son père, cadre à l'ancienne Société Togolaise du Coton étant un polygame assumé. Petit, il était timide et chaque fois malade. Et même s'il fut difficilement scolarisé, il connut l'insouciance de l'enfance à travers les joies de la chasse, l'allégresse jubilatoire des travaux champêtres. « Je me souviens des mercredis après-midi et des samedis matin dans les champs de coton, à la chasse aux perdrix et la récolte pour remplir le grenier », raconte-t-il. De cette vie rurale conciliée à la polygamie dans laquelle il naît, il récolte les graines pour tisser le lindeu où enfouir toute désespérance ou toute résignation. Il estime qu'on vit seul, qu'on doit seul faire face à la vie. C'est d'un réalisme prétentieux et d'une dérégulation terreuse. Il est peut-être plus conscient qu'on ne peut l'imaginer, mais il ne se départit de rien et ne se dégarne en rien. Il se reconnaît : « Je voulais être très tôt autonome. J'étais prêt à me lancer dans la vie. Et cela me mettait en confiance. » Toute l'aisance de Komi Dovi KOUDOU à la vie entrepreneuriale a pris source dans cette précocité à rythmer son cursus scolaire, studieux par contre, à de petits jobs parallèles. C'est d'ailleurs en récoltant son premier champ de coton, qu'il s'acheta son premier vélo en classe de Seconde. En classe de Terminale, il se dota d'un appareil photo s'improvisant photographe à ses heures perdues. En première année à l'Université de Lomé, il alterne ses études en Faculté des Sciences d'Economie et de Gestion avec la conduite de taxi-moto pour arrondir les fins du mois. En 2009, après avoir décroché sa Maîtrise Es-Science de Gestion option Marketing & Stratégie, il passe par la distribution de savon

et la livraison de bouteilles de gaz à crédit. Dès lors, il prend goût au marketing de réseau après quelques mois passés à IDH Microfinance en tant qu'agent de développement du réseau financier et ensuite à Moov Togo comme commercial et Chef de secteur. C'est le début d'une longue aventure.

Courage, abnégation et motivation chevillés au corps

Komi Dovi KOUDOU est un injecteur de motivations. Et sur tout son parcours, il a su jouer les risqué-tout pour liquider la désinvolture de l'adolescence et l'insouciance plausible de la jeunesse. Il s'autorise parfois des aventures imprécises parfois parce qu'espérant toujours un supplément d'utile expérience. C'est ainsi qu'en septembre 2012, il participe à la troisième édition de l'Académie de l'Entrepreneuriat à Cotonou et organisé par la Jeune Chambre Internationale (JCI Océan Bénin) sous le parrainage de l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME). « C'est à cette occasion que je rencontrai pour la première fois un homme qui m'a toujours inspiré : Jean Baptiste SATCHIVI. Et de sa bouche, parce qu'il était le modérateur, le "Made in Benin" », se rappelle-t-il. Ce fut le déclic. Et si c'est en cette année-là qu'il eût la chance de se mettre en cohérence avec son profil caché, on ne sait trop en l'écoutant si l'expérience acquise aujourd'hui n'a pas pris le pas sur le temps fallu. Compréhension troublée qui en fait le charme. Car, en Février 2013, il participa au concours d'idées d'entreprises lancé par le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) qui venait de naître. Partir pour promouvoir un savon, les séances de formation l'en ont dissuadé. Il se tourna vers la mise en place d'une tisane à base de « Cassia Occidentalis » (kinkéliba), anciennement appelé le café nègre. « Il n'y a pas de thé à proprement fabriquer au Togo. Le Kinkéliba est une plante médicinale qui a besoin d'être promue en raison de ses nombreuses vertus thérapeutiques d'élimination de toxines dans le corps » explique Komi Dovi KOUDOU. Grâce alors à un financement d'un million centre quatre-vingt-trois mille cinq cents francs CFA (1 183 500 FCFA) il s'engage à mettre sous une forme moderne, un héritage traditionnel : tonification des graines, broyage, ensachage, mise en boîte. Ainsi naît en 2014 l'enseigne "Natuthé VIP" que portera plus tard l'entreprise "Bio-AFRIQ'INFUSION" créée en 2016. Mais seulement 25 boîtes ont été produits dès le premier mois. L'archaïsme des moyens du début aidant. Quelques-uns seront vendus, d'autres offerts à des amis. Le mois suivant, ce furent 332 boîtes écoulées. Aujourd'hui, plus de 150 000 boîtes sont en vente dans toutes les surfaces du territoire national.

Meilleur jeune entrepreneur du Togo et promoteur du thé au Kinkéliba

Dans son bureau, Komi Dovi KOUDOU est un personnage hilarant, un intellectuel intrigant mais également une mine de contradictions pas forcément résolues. « Peu importe où je peux être, je peux m'en sortir et me valoriser avec des idées et des ressources. C'est très important. Il faut faire "matching" avec la nature. Je suis capable et me séparer des perceptions de familles et de la société ». D'une rencontre avec ce nouveau père de famille et chrétien presbytérien, on en ressort les bras encombrés d'une cueillette abondante. Des souvenirs en mousse sur son parcours. Des traits d'esprit sur l'éducation de son enfant. Des savoirs épars pour mieux interagir. De ses positions sur la conjugalité et la place de la femme dans un foyer. Des paradoxes sur la relation avec Dieu au nom de la valorisation du patrimoine local et africain. « Même l'Eglise n'est pas encore délivrée. Où Dieu a-t-il dit que seul le vin du Château de France peut être servi ? Pourquoi pas le Tchoukoutou ? Tout enseignement biblique qui diminue le potentiel de l'Afrique est erroné ». On se perd presque dans les sinuosités de cet être aussi agile à échapper que son apparence frêle laisse préjuger. L'homme est multitâches. Tantôt consultant marketing, management de plusieurs sociétés, tantôt coach et animateurs de plusieurs formations et conférences, il diagnostique, monte, élabore, réalise et formule. Meilleur Jeune Entrepreneur du Togo en 2014 et 2019, Talent du Monde de l'espace Uemoa en 2016, ce doctorant en coaching et en développement intégral cumule les parchemins. D'une civilité référencée, il s'efforce de se dégrader de la verticalité impérative et s'échine à faire place à la différence des points de vue même s'il ne donne guère l'impression de relativiser. Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2017, il a porté la voix de la jeunesse à deux importantes occasions : le lancement officiel du Plan National de Développement (PND 2018-2022), le forum économique Union Européenne-Togo. « A ces rendez-vous, j'ai appelé le Chef de l'Etat sur les chantiers qui sont les siens en ce qui concerne la jeunesse. Mais également la promotion du Kinkéliba. Le Togo a besoin d'une industrie de boissons chaudes », a-t-il détaillé. Depuis lors, celui qui est affectueusement appelé l'ami de Faure Essozimna Gnassingbé est engagé dans un processus d'industrialisation de sa tisane. Pour lui, le Président de la République Togolaise est « un monsieur doux, ayant le sens de l'écoute. Il réagit aux mots. Il n'est pas le diable qu'on tente de nous vendre ». D'ailleurs Komi Dovi KOUDOU a le regard tourné vers l'avenir. Il envisage porter de 2 à 20 hectares, la superficie de la culture du kinkéliba à l'horizon 2025, pour soutenir la production industrielle. Intéressante ambition !

Modeste Toffhossou

A connaître

Citations

- "Ce qui est est, le non être n'est pas"Parmenide d'Elé
- "L'homme est la mesure de toutes choses"Protagoras
- "Il faut vivre comme si on allait mourir demain"Kafka
- "Nous sommes et nous connaissons ce que nous sommes"St Augustin
- "L'inconscient est une mauvaise foi"J.P. Sartre
- "La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent" ...Montesquieu
- "Le juge ne siège pas pour faire de la justice une faveur, mais de décider ce qui est juste. Il a juré ne pas favoriser qui bon lui semble mais de juger selon les lois"Platon

Auteurs

Blague

Un officier de police a arrêté un pasteur pour excès de vitesse. Le Pasteur voyant des ennuis, cria: "Je suis un Pasteur allant à l'église et non un Voleur" L'officier a répondu: "S'il vous plaît, laissez-moi cette histoire de Pasteur et sortez de la voiture. Si vous êtes effectivement Pasteur, vous devez avoir une Bible dans votre voiture. Amène-la."

Le Pasteur rapidement sorti sa Bible pour prouver son honnêteté et être libéré. "S'il vous plaît lisez-moi Matthieu 5: 25-26.", dit le Policier. Dubitativement le Pasteur ouvre le texte recommandé et lit ce qui suit: * "Réglez les promptement tout palabre avec votre Adversaire de peur qu'il ne vous amène au tribunal. Faites-le pendant que vous êtes encore avec lui en chemin, si non il peut vous remettre à un juge, et le juge à l'officier, et ainsi vous serez jeté en prison. En vérité en vérité je vous le dis, vous ne sortirez pas avant d'avoir payé le dernier centime " L'Homme de Dieu perplexe, offrit un billet de 5 000 Francs à son Nouveau PPRédicateur. L'agent a prit son pot-de-vin et a dit au pasteur: "Fin de l'affaire. Allez en paix et ne dites jamais que des Policiers sont corrompus; nous ne faisons que régler les affaires promptement et pacifiquement avec tous les délinquants au lieu de les traduire en justice pour être jetés en prison. Cela fait partie de notre travail. ""*

Débat

Tu cries sur ta femme au cours d'une cérémonie parce qu'elle a cassé imprudemment l'écran de ton téléphone d'une valeur de 150.000f. Étonné par ta réaction, un monsieur se lève et donne 300.000f à ta femme pour qu'elle puisse t'acheter un autre téléphone et le monsieur lui donne encore son numéro en lui disant qu'au cas où l'argent ne suffisait pour payer le téléphone, il complètera

* Si c'était toi la femme, accepterais-tu prendre l'argent de ce monsieur ?

* Si c'était toi le mari, que ferais-tu ?

Photo du jour

Cette image en dit long sur l'effort du père, mais l'enfant ne voit que l'amour de la mère..



Blagues

Ma petite sœur vient d'avoir sa première déception amoureuse et elle refuse de manger. Dois-je lui dire la vérité sur la vie ou me taire..? En attendant je vais gérer son plat au calme tout en lisant vos commentaires

une secrétaire sort du bureau de son boss très fâchée et l'un de ces collègues lui demande ce qui s'est passé?

"car tu entres très heureuse et tu sors fâchée pourquoi?" elle répond " il m'a demandé si j'étais libre ce soir?jai dit évidemment je suis libre et l'imbécile m'a donné 400 pages à saisir.

Coup d'oeil

Lorsque les enfants portent certains habits et mènent certains comportements immoraux, on dit que c'est la mode, c'est d'actualité et voilà jusqu'où cela nous emmène tous... L'éducation effective et réussite d'un enfant implique plus la responsabilité des parents que les enseignants



Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigeria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
 FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoïn habitat
 Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
 AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
 GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel Communication, Location d'espaces Conseils, Wedding Planner et Décoration Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
 LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
 MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
 PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscais), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél: 90 17 03 30
 COURS DE ZOOMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél: 90 15 39 87
 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
 Tél: 22 40 04 99

Musique / Edi Togovi

« Luvônye kafu Mawu », la célébration des merveilles du Créateur

Sorti officiellement le 21 juin 2020, « Luvônye kafu Mawu » qui pourrait signifier « Mon âme, bénit l'Éternel » est le premier chant choral du studio «Edi Togovi Music Prod». Cephass Dogla est l'auteur de ce morceau, néanmoins il a été arrangé par le «beatmaker» togolais Edi Togovi. «Luvônye kafu Mawu» est chanté en chœur par Christine Dagadu (Soprano); Esther Afola (Alto); Richard Dagadu (Ténor) et Edi Afola (Bass).

Composé entièrement en Ewé, l'une des langues togolaises parlées au sud du Togo, «Luvônye kafu Mawu» est un morceau gospel aux sonorités « afrobeat ». Ce chant choral invite l'âme à louer les bienfaits de Dieu. « Mon âme, bénit Dieu. N'oublie aucun de ses bienfaits. C'est également lui qui remet tes fautes. Alors jubile de joie mon âme », tel est le message dudit titre.

Connu du public togolais à travers plusieurs de ses mélodies dont une

collaboration à succès avec le slameur « Kaporal Wisdom » intitulé «Anyo», Edi Togovi est un artiste complet. Pétri de talent, Edi Togovi est un jeune togolais aux multiples casquettes. De son vrai nom Edi Afola, Edi Togovi est un artiste musicien, chanteur, interprète, compositeur, pianiste, professeur, coach vocal et ingénieur de son. Un patriote hors pair, ce jeune continue de marquer le public togolais particulièrement le monde culturel togolais de par son amour pour son pays et sa

passion pour la musique. Edi Afola fait ses premiers pas dans le monde musical dans les chorales de l'Eglise évangélique presbytérienne du Togo, où il fut choriste et plus tard chef de chœur après avoir suivi des cours de solfège et de théories musicales. Il a aussi fait des arrangements pour plusieurs singles des artistes togolais tels que Jimi hope, Kaporal Wisdom, etc. En 2016, Edi sort dans les styles RnB et soul deux singles, notamment « Togovi menyé » (Je suis Togolais) et



Edi Togovi

«Kankandodji» (Confiance). Avec ce dernier, cet artiste arrangeur est finaliste au « Prix découverte » des «All Muzik Awards» au Togo.

Edi Togovi a aussi collaboré avec la jeune slameuse Wapondi et l'artiste Fabesto

Lupra respectivement les titres « Collé Serré », sorti en septembre 2018 et « Tentative ». En mars 2020, le «beatmaker» Edi Togovi a sorti « Ma nation ma fierté », un son qui fait l'éloge de la nation togolaise.

Nadia Edodji

« IF Cinéma à la carte »

Une initiative de l'Institut français en période de Covid-19

L'Institut français ne cesse d'innover pour dompter la Covid-19. De nombreuses salles sont encore fermées partout dans le monde. En attendant leur réouverture, l'Institut français propose à son public de découvrir en ligne onze (11) courts et dix (10) longs métrages français et africains sous-titrés. Des films d'animations, de fictions, en passant par les documentaires aux films jeune public, le cinéma français et le cinéma africain, sont à la proximité des cinéphiles.



L'affiche du Festival IF Cinéma à la carte

Si certains films sont à la portée des cinéphiles à travers le streaming, il y en a d'autres qu'on ne peut voir qu'à des festivals. Notamment les courts et longs métrages africains.

Depuis le 08 juillet dernier, l'Institut français offre gratuitement au public des longs métrages africains à succès comme « Rafiki » de la Kenyane Waruri Kahui ou encore « Keteke » du Ghanéen Peter Sedufia.

A l'affiche de ce festival en ligne « IF Cinéma à la carte », l'honneur va au film d'animation « Malika et la sorcière » du Burkinabé Nabaloum Boureima. Le court métrage d'animation « Malika et la sorcière » fait partie de la sélection officielle Fespaco 2015. D'après le synopsis, dans une sombre forêt, une sorcière kidnappe un groupe de femmes, ainsi qu'une petite fille, Malika... Réussira-t-elle à s'échapper ? « Malika et la sorcière » de Nabaloum Boureima est à regarder gratuitement jusqu'à ce 13 juillet sur <https://ifcinema.institutfrancais.com/fr/alacarte>. Outre ce court métrage, il y a aussi de longs métrages d'animation comme « La jeune fille sans mains » de Sébastien Lauden Bach. On retrouve également le documentaire « Afrique sur seine » de Paulin Sounamou Vieyra, Mamadou Sarr et Jacques Melo Kane. De plus le film français jeune public « Swagger » de Olivier Babinet n'est pas du reste.

Nadia E.

Lire

« Jacques le fataliste » de Denis Diderot, Ed Beq. Pp 113-115
« ...Vous voyez, lecteur, combien je suis obligeant il ne tiendrait qu'à moi de donner un coup de fouet aux chevaux qui traînent le carrosse drapé de noir, d'assembler, à la porte du gîte prochain, Jacques, son maître, les gardes des Fermes ou les cavaliers de maréchaussée avec le reste de leur cortège, d'interrompre l'histoire du capitaine de Jacques et de vous impatienter à mon aise ; mais pour cela, il faudrait mentir, et je n'aime pas le mensonge, à moins qu'il ne soit utile et forcé. Le fait est que Jacques et son maître ne virent plus le carrosse drapé, et que Jacques, toujours inquiet de l'allure de son cheval, continua son récit : Un jour, les espions rapportèrent au major qu'il y avait eu une contestation fort vive entre le commandant et le paysan ; qu'ensuite ils étaient sortis, le paysan marchant le premier, le commandant ne le suivant qu'à regret, et qu'ils étaient entrés chez un banquier de la ville, où ils étaient encore. On apprit dans la suite que, n'espérant plus se revoir, ils avaient résolu de se battre à toute outrance, et que, sensible aux devoirs de la plus tendre amitié, au moment même de la férocité la plus inouïe, mon capitaine

qui était riche, comme je vous l'ai dit... J'espère, monsieur, que vous ne me condamnerez pas à finir notre voyage sur ce bizarre animal... Mon capitaine, qui était riche, avait exigé de son camarade qu'il acceptât une lettre de change de vingt-quatre mille livres qui lui assurât de quoi vivre chez l'étranger, au cas qu'il fût tué, celui-ci protestant qu'il ne se battrait point sans ce préalable ; l'autre répondant à cette offre : Est-ce que tu crois, mon ami, que si je te tue, je te survivrai ?... J'espère, monsieur, que vous ne me condamnerez pas à finir notre voyage sur ce bizarre animal... Ils sortaient de chez le banquier, et ils s'acheminaient vers les portes de la ville, lorsqu'ils se virent entourés du major et de quelques officiers. Quoique cette rencontre eût l'air d'un incident fortuit, nos deux amis, nos deux ennemis, comme il vous plaira de les appeler, ne s'y méprirent pas. Le paysan se laissa reconnaître pour ce qu'il était. On alla passer la nuit dans une maison écartée. Le lendemain, dès la pointe du jour, mon capitaine, après avoir embrassé plusieurs fois son camarade, s'en sépara pour ne plus le revoir. À peine fut-il arrivé dans son pays, qu'il mourut. Le maître : Et qui est-ce qui t'a dit qu'il était mort ?... »

Affaire de faux passeports

La Cour suprême acquitte Auguste Dogbo

Dans l'affaire de faux passeports qui seraient délivrés aux athlètes Mathilde Petitjean et Alessia Afi Dipol pour représenter le Togo aux jeux olympiques de Pyeongchang, Auguste Dogbo, sous le coup de graves sanctions, a été blanchi par la Cour suprême.



Auguste Dogbo

Depuis le 28 mai 2018, Auguste Dogbo a fait l'objet d'une suspension pour 03 ans de toute activité et fonction liées à la gestion des associations sportives au Togo, parce que jugé coupable par le bureau du CNO-Togo, dirigé par le président Kélani Azaad Bayor.

Mécontent de cette décision, Auguste Dogbo, ancien président de la Fédération togolaise de handball et aussi du CNO-Togo et actuel trésorier de la Confédération africaine de handball, a porté l'affaire devant les tribunaux. Au terme de l'audience publique ordinaire du 26 mars 2020,

la Cour suprême l'a blanchi. La décision est finalement actée par le CNO-Togo ce 09 juillet, par le dépôt de la note du rendu de justice de la Cour suprême au secrétariat administratif de la fédération des fédérations sportives au Togo.

D'après les termes de cette décision rendue par la Cour suprême, elle a jugé de la recevabilité du recours du plaignant car étant dans le délai. « Considérant que l'article 35 de la loi N°97-05 du 06 mars 1997 dispose : « le recours ne peut être formé que dans les trois (03) mois de la publication régulière de l'acte réglementaire ou de la notification à l'intéressé de

la décision administrative attaquée » ; que la décision N°375/BE-CNO-TOGO/2018 prise le 28 mai a été notifiée à monsieur Auguste DOGBO ; que le 19 juillet 2018, il a saisi la chambre administrative pour un recours en annulation de ladite décision pour excès de pouvoir ; que la requête ayant été introduite dans les formes et délai de la loi, il y a lieu de la déclarer recevable en la forme ».

Quant à la légalité même du dossier et de l'incompétence du BE du CNO-Togo de décider de la suspension d'Auguste Dogbo, voici ce qu'en dit la Cour suprême

: « Considérant qu'il est de principe en contentieux administratif que lorsque l'auteur de l'acte n'avait pas pouvoir légal de prendre ledit acte, ce pouvoir étant dans l'attribution d'une autre autorité, on parle d'incompétence ».

« Considérant que le CNO-TOGO pour prendre la décision du 28 mai 2018 s'est fondé sur les dispositions du chapitre 4 de la charte olympique du comité international, l'article 19 de la loi N°2011-07 du 16 juin 2011 portant charte des activités sportives du Togo, des articles 2 al1, 2, 3 al6, 4 et 15 du règlement intérieur du CNO-TOGO ; que tous ces textes énumèrent les attributions du CNOT de même que ses domaines de compétence sans mentionner la mission de sanctionner les éventuelles défaillances ou erreurs des responsables de ladite structure ; que cette attribution relève de la compétence du ministère chargé des sports, organe de contrôle des structures du mouvement sportif national ainsi qu'il ressort des dispositions de l'article 4 de la loi N°2011-017 du 16 juin 2011 et de celles des articles 19 et 100 de l'arrêté N°004 /MSL/CAB du 21 mai

2013 portant organisation du ministère des sports et des loisirs, qu'en conséquence le bureau exécutif du comité national olympique n'est pas compétent pour prendre des décisions de suspension que dans ces conditions, la décision déférée doit être annulée pour incompétence de l'auteur de l'acte », fait remarquer la Cour suprême. La même Cour poursuit en disant : « Considérant que la décision ayant été annulée pour incompétence de l'auteur de l'acte, il n'est besoin d'examiner les autres formes d'illégalités soulevées ; Considérant que la loi N° 97-05 du 06 mars 1997 portant organisation de la Cour suprême en son article 42 prévoit qu'en cas de requête fondée ; la restitution de la consignation est ordonnée et les frais mis à la charge du trésor public ; qu'il échet d'ordonner la restitution de la consignation au requérant », la Cour « déclare compétente la chambre administrative de la cour suprême ; annule la décision N°375/BE-CNO-TOGO/2018 du 28 mai 2018 du bureau du Comité national olympique du Togo (CNO-TOGO)... ».

Auguste Dogbo, rentre ainsi de nouveau dans ses droits. Il pourra s'investir dans ses responsabilités de gestion des activités sportives.

Avec l'Equipe sportive

Annulation de la CAN féminine 2020

La Fifa indignée !

Suite à l'annulation, par la Confédération africaine de football (CAF), de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) féminine 2020, le président de la Fédération internationale de football association (Fifa), Gianni Infantino, s'est montré officiellement mécontent le 10 juillet 2020.

« Le football féminin est une priorité absolue pour la Fifa. Nous ne devrions pas utiliser le coronavirus pour mettre de côté le football féminin. Au contraire, nous devons continuer à aider le football féminin car il a un bel avenir », a déploré le président de la Fifa, Gianni Infantino, au cours du World Football Summit.

Depuis cette prise de décision, des pressions sont exercées sur la Confédération africaine de football, afin qu'elle revienne sur sa décision. Une pétition est en vogue

pour faire obstacle à la décision d'annulation de cette plus prestigieuse compétition féminine africaine.

Le président de la Fédération internationale de football association (Fifa) a été épaulé par la secrétaire générale de l'instance mondiale, Fatma Samoura « Ce n'est pas possible ! Comment voulez-vous qu'un pays africain puisse se permettre le rêve de remporter une coupe du monde avec ce genre de management ? », s'est-elle indignée.



Gianni Infantino, président de la Fifa

Sur la langue de nombre d'acteurs du football, un goût de discrimination dans le football se fait

ressentir. La Conférence africaine de football (CAF) restera-t-elle souveraine et fidèle à sa décision ?

L'impact des réactions nous en dira long.

Attipoe Edem Kodjo

Contre la Covid-19

L'ACGE fait don de matériels de protection aux églises

L'Association chrétienne pour la gestion des églises (ACGE), a procédé ce 11 juillet 2020 à Lomé, à la remise des matériels de protection à cinq (5) églises, pour la lutte contre la Covid-19. Laquelle remise a eu lieu lors d'une cérémonie officielle en présence des responsables des églises bénéficiaires et de Kossi Aboka, maire du Golfe 5.

Les cinq (5) églises sélectionnées ont bénéficié de 05 dispositifs de lavage des mains, 30 flacons (1 litre) de gels hydro-alcooliques, 05 ballots de masques, 05 bidons (5 litres) de savon liquide, 05 ballots de papiers torchons et de 20 paquets de papiers mouchoirs lingettes. Permettre aux églises du Togo d'être mieux équipées contre la pandémie du coronavirus afin de s'atteler à la réouverture sélective des lieux de cultes le 17 juillet prochain, telle est l'intention de l'Association chrétienne pour la gestion des églises (ACGE).

« Nous avons besoin de respecter les mesures barrières et surtout que

les plus hautes autorités prennent des mesures pour la réouverture des églises, nous, en tant qu'association chrétienne, nous devons contribuer pour qu'il n'y ait pas de contamination. C'est pourquoi nous mettons des kits de protection d'une valeur de 600 000 F à la disposition des fidèles. C'est l'occasion pour nous de faire appel aux bonnes volontés pour aider les églises en cette période difficile de crise sanitaire et ainsi rassurer le gouvernement sur le respect des mesures barrières dans les lieux de cultes », a expliqué Emmanuel Attigan, président de l'ACGE.

Le gouvernement togolais, par le truchement du ministre de



Emmanuel Attigan (à droite), remettant le don à Houssinou Daniel

l'Administration territoriale, Payadowa Boukpéssi, a décidé de la réouverture, le 17 juillet prochain, de certains lieux de cultes en cette période de coronavirus au Togo.

« Nous remercions Dieu pour cette occasion et nous félicitons l'ACGE pour tout ce qu'il fait pour la visibilité des églises. C'est pour nous une occasion de mieux nous préparer pour la réouverture des églises », a déclaré Houssinou K. Daniel, pasteur de l'église des AD de Kovié-centre, une des églises

bénéficiaires.

« Depuis quelques mois, le monde entier est à genoux à cause de la Covid-19 qui défie toutes les sciences. Au Togo, depuis le premier cas confirmé de coronavirus, le 06 mars 2020, le gouvernement, sous l'impulsion du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, a pris des mesures sociales et sécuritaires pour contrer ce terrible virus. Mathieu 10 v 16 nous demande d'être prudents. Si le gouvernement nous demande d'observer les mesures-barrières, ce

verset biblique est la preuve qu'il nous faut les respecter et rester vigilants », a fait comprendre Kossi Aboka, maire du Golfe 5.

Dans Romain 13 v 1 à 13, rappelle Kossi Aboka, « il nous est demandé de respecter les autorités et nous savons que toute autorité vient de Dieu. Je souhaite à toutes les églises de demeurer sous l'ombre de l'éternel et nous ne serons pas atteints. Nous remercions l'ACGE pour ses dons ».

Être un instrument pour contribuer à l'amélioration de la gestion administrative avec un renforcement de capacités des leaders religieux à pouvoir disposer des outils de gestion, ainsi se résume l'objectif de l'Association chrétienne pour la gestion des églises (ACGE), créée en 2019.

Attipoe Edem Kodjo

Journée mondiale de la population

L'UNFPA plaide pour les droits des femmes et filles en cette période de coronavirus

A l'occasion de la célébration, le 11 juillet 2020, de la Journée internationale de la population, la directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), Dr Natalia Kanem, s'est adressée aux gouvernements et aux leaders sur les droits des populations, des femmes et des filles en cette période de Covid-19.

« Alors que les pays adoptent des mesures de confinement et que les tensions au sein des ménages s'accroissent, la violence basée sur le genre s'intensifie et les services de santé sexuelle et reproductive sont relégués au second plan par des systèmes de santé qui peinent à faire face à la crise occasionnée par la Covid-19. (...) La crise de la Covid-19 a de graves répercussions sur les individus, les communautés et les économies du monde entier, de même que sur les efforts consentis en matière de protection des droits des femmes et des filles dans le monde », a fait comprendre Dr Natalia Kanem.

« La Covid-19 aura certainement une incidence sur les efforts internationaux mis en œuvre pour atteindre les « trois zéros » d'ici à 2030, et qui sont au cœur de notre travail à l'UNFPA : zéro besoin non satisfait de planification familiale, zéro décès maternel évitable, et zéro cas de violence basée sur le genre ou pratique néfaste à l'égard des femmes et des filles. (...) Si la mobilité continue d'être restreinte pour encore au moins six mois, avec des perturbations considérables sur les systèmes de santé, plus de 47 millions de femmes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire risquent de se voir privées de contraceptifs modernes. Une pénurie qui risque de donner lieu à 7 millions de grossesses non désirées », a-t-elle relevé.

L'édition 2020 de cette 75e journée mondiale de la population axée sur « Faire une pause dans la Covid-19 : Comment sauvegarder la vie et les droits des femmes et des filles maintenant ? », a servi de tremplin pour le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) pour rappeler les valeurs propres des personnes que les gouvernants devront garantir protéger, défendre et promouvoir, en cette période de crise sanitaire.

Attipoe Edem Kodjo

Action Africa Culture 55 (AAC55)

Parlons de la culture africaine !

En prélude au Sommet africain de la Culture de décembre 2021 à Dakar, le lancement officiel de l'initiative Action Africa Culture 55 (AAC55) est prévu le mercredi 15 juillet 2020 à 19h, heure de Paris (17h : 00 GMT). Ce lancement aura lieu en direct sur les réseaux sociaux « Facebook » et « LinkedIn ».

L'Action Africa Culture 55 (AAC55) est une initiative en faveur de la promotion de la culture africaine et de son développement en tant que secteur économique, à la fois vivier d'emploi et de croissance, et porteur de sens pour tous les pays du continent, francophones, anglophones, arabophones et lusophones. Au-delà des 54 Etats africains, le projet intègre la diaspora, décrite comme le 55ème acteur du continent, d'où le nom de l'initiative « AAC55 ».

AAC55 est un projet indépendant et citoyen. Le projet propose tout d'abord une année d'échanges et de réflexion autour des enjeux et des défis du secteur culturel en Afrique. Ces travaux alimenteront la première édition du Sommet africain de la culture AAC55, prévu en décembre 2021 au Musée des Civilisations noires de Dakar au Sénégal, en partenariat avec l'Unesco.

À l'occasion du lancement de l'initiative, Fatimata Wane et Seynabou Dia promotrices du projet, recevront des artistes et acteurs culturels pour échanger sur leur vision de la culture africaine et partager leurs points de vue sur la



L'affiche du lancement de AAC55

diffusion des œuvres, l'accès du public à la culture, le statut des artistes sur le continent, ainsi que la vie économique du secteur. De plus, Fatimata Wane et Seynabou Dia présenteront également les trois étapes du processus devant mener au Sommet africain de la Culture de 2021. Il s'agira de la diffusion d'un questionnaire sur la culture africaine, destiné tant aux artistes et acteurs culturels qu'au grand public et amateurs d'art africain. Ledit questionnaire est d'ores et déjà disponible en ligne <https://aac55.org/pages/etude-sur-la-culture-en-afrique-5.html>. Par ailleurs, six comités scientifiques (art visuel, musique, cinéma, livre, spectacle vivant et médias) seront mis en place pour analyser les réponses au

questionnaire et en proposer une synthèse.

Enfin la dernière étape est le Sommet AAC55 de Dakar en décembre 2021 qui verra l'élaboration d'une charte pour la promotion de la culture en Afrique et au profit des acteurs culturels, à destination des secteurs public et privé. « Ce document s'appuiera sur les recherches déjà existantes et sera rédigé en collaboration avec des experts juridiques », lit-on dans le communiqué.

L'Action Africa Culture 55 a pour ambition d'ouvrir une conversation permanente sur la culture en Afrique et ses enjeux, car celle-ci est notre bien commun. Le lancement de AAC55 sera diffusé en « DIRECT » sur ses pages Facebook et LinkedIn.

Nadia Edodji

TAUX: 0%



* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Disponible en **24 heures**



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

